

Absences au test

- Les élèves absents au moment de l'administration du test ou qui ne peuvent pas terminer le test en raison de circonstances indépendantes de leur volonté (par exemple, maladie soudaine, conditions météorologiques défavorables, situation familiale d'urgence ou accident) doivent se conformer à la politique de l'école ou de la division scolaire concernant les absences aux tests finals (par exemple, nécessité de présenter une note du médecin expliquant la maladie).
- Étant donné qu'il n'y a aucune séance de reprise, l'enseignant aura la responsabilité de fournir une note de cours finale aux élèves dont l'absence a été jugée justifiée par l'administration de l'école. L'école devra préciser sur le bulletin des élèves que la note finale reflète uniquement la pratique d'évaluation de l'école et inscrire qu'il n'y a « aucune note » au test basé sur les normes.
- Les élèves qui sont absents **sans** raison légitime ou qui refusent officiellement de participer à n'importe quelle partie du test (de leur propre initiative ou de celle de leurs parents) recevront une note de 0 % aux parties du test manquées.
- Le *Guide d'administration* fournit davantage de précisions sur les absences au test.